

**Municipalité de  
Saint-Camille-de-Lellis  
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 2<sup>e</sup> jour de février 2015, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

**1.0 et 2.0** Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant(es):

**M. Jacques Audet;  
Mme Thérèse Blanchet;  
M. Marcel Bégin;  
M. Jocelyn Pouliot;  
Mme Stéphanie Deblois.**

**Absent : M. Richard Pouliot;**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

**3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et modifié.

**ADOPTÉE,**

- |      | <b>Prière;</b>   | <b>Réunion du 2 février 2015</b> |
|------|--|----------------------------------|
| 1.-  |  |                                  |
| 2.-  | Appel des présences;   |                                  |
| 3.   | Acceptation de l'ordre du jour;  |                                  |
| 4.-  | Acceptation du procès-verbal du 12 janvier 2015;   |                                  |
| 5.-  | Suivi au procès-verbal;  |                                  |
| 6.-  | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.02-15;                                  |                                  |
| 7.-  | Résolution, renouvellement de notre entente juridique pour 2015;                                   |                                  |
| 8.-  | Résolution, table de concertation pour les aînés, adoption de l'entente spécifique pour les aînés; |                                  |
| 9.-  | Résolution, demande de soumissions pour la réfection de la toiture du garage municipal;            |                                  |
| 10.- | Résolution, suivi des procédures à la cour, entente sur la barrière naturelle visuelle;            |                                  |
| 11.- | Résolution, demande de subvention, Amélioration du réseau routier local;                           |                                  |
| 12.- | Résolution, demande de subvention, chemin d'accès aux ressources;                                  |                                  |
| 13.- | Avis de motion pour l'adoption du règlement général numéro 434-2015 de la bibliothèque             |                                  |
| 14.- | Résolution, nomination du responsable de la bibliothèque auprès du CRSBP;                          |                                  |
| 15.- | Résolution, augmentation salariale des employés municipaux;  |                                  |
| 16.- | Résolution, augmentation salariale des élus;   |                                  |
| 17.- | Résolution, formation processus d'équité salariale;  |                                  |

- 18.- Résolution, allocation pour téléphones cellulaires maire et directrice générale;
- 19.- Résolution, atelier d'aide sur la signalisation des travaux routiers;
- 20.- Résolution, Fête Nationale des Québécois;
- 21.- Résolution, Weblex, conseil sans papier;
- 22.- Résolution, budget d'achat des équipements informatiques, conseil sans papier;
- 23.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
  - A-Membres des comités;
  - B-Voirie;
  - C-Incendie;
  - D-Aqueduc et égout;
  - E-Loisirs et urbanisme;
  - F-Signalisation
  - G-Administration;
  - H-Maire.
- 24.- Correspondance;
- 25.- Varia:
  - A)
  - B)
  - C)
  - D)
  - E)
- 26.- Question(s) de l'assistance;
- 27.- Levée de l'assemblée;

#### **Résolution no. 21-02-15**

#### **4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2015**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES), QUE** le procès-verbal du 12 janvier 2015 soit adopté, et signé tel que modifié;

**ADOPTÉE,**

#### **Résolution no. 22-02-15**

#### **5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

##### Pancarte de la bibliothèque municipale

La directrice mentionne que la pancarte de la bibliothèque municipale devrait être prête à installer durant le mois de février.

##### Pancarte aux entrées de village

La directrice mentionne que les pancartes aux entrées du village seront prêtes d'ici le printemps.

#### **6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 02-15**

**ATTENDU :** la liste des comptes numéro 02-15 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 2 février 2015* dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 130,030.91\$.

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille autorise la fermeture temporaire de la rue Fournier, le dimanche 9 février, et le dimanche 16 février prochains, de 11h à 16h, à partir du dépôt de matériaux secs jusqu'au rang St-Joseph pour la tenue de l'activité : « Plaisirs d'hiver – glissade ».

Si mauvaise température, l'activité sera remise au dimanche 16 février prochain.

**ADOPTÉE,**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 02-15 tels que présentés. Le total des comptes pour **janvier 2015 s'élève à : 130,030.91\$.**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 02-15.

	<b>LISTE DES COMPTES PAYÉS EN JANVIER</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>
1-	140,22 \$	C1400684
	<b>140,22 \$</b>	<b>Sous-total:</b>
	<b>LISTE DES COMPTES À ACCEPTER FÉVRIER</b>	
2-	45,99 \$	C1500019
3-	124,00 \$	C1500020
4-	488,65 \$	C1500021
5-	3 591,53 \$	C1500022
6-		
6-	9 507,33 \$	C1500023
7-	16,00 \$	C1500024
8-	4 594,64 \$	C1500025
9-	49,72 \$	C1500026
10-	5,15 \$	C1500027
11-	34,48 \$	C1500028
12-	558,37 \$	C1500029
13-	382,80 \$	C1500030
14-	14,21 \$	C1500031
15-	103,48 \$	C1500032
16-	295,53 \$	C1500033
17-	240,12 \$	C1500034
18-	448,40 \$	C1500035
19-	132,35 \$	C1500036
20-	1 011,79 \$	C1500037
21-	53 281,02 \$	C1500038
22-	45,99 \$	C1500039
23-	247,20 \$	C1500040
24-	296,52 \$	C1500041
25-	132,22 \$	C1500042
26-	1 171,99 \$	C1500043
27-	25,84 \$	C1500044
28-	150,15 \$	C1500045
29-	100,00 \$	C1500046
30-	1 491,02 \$	C1500047
31-	137,83 \$	C1500048

32-	475,00 \$	C1500049
33-	75,00 \$	C1500050
34-	26,23 \$	C1500051
35-	1 555,04 \$	C1500052
36-	50,13 \$	C1500053
37-	874,62 \$	C1500054
38-	46,25 \$	C1500055
39-	213,13 \$	C1500056
	<b>82 039,72 \$</b>	<b>Sous-total:</b>

	LISTE DES COMPTES À ACCEPTER, FÉVRIER	NO. CHÈQUE
40-	4 584,52 \$	C1500057
		<b>ACCÈS-D</b>
41-	19,76 \$	L1500001
42-	542,72 \$	L1500002
43-	585,79 \$	L1500003
44-	7 059,80 \$	L1500004
	<b>12 792,59 \$</b>	<b>Sous-total:</b>

<b>GRAND TOTAL DES SALAIRES JANVIER 2015</b>	<b>18 144,14 \$</b>
--	---------------------

	LISTE DES COMPTES À AJOUTER FÉVRIER 2015	No. Chèque
45-	33,11 \$	C1500058
46-	84,55 \$	C1500059
47-	152,58 \$	C1500060
48-	3 438,63 \$	C1500061
49-	28,72 \$	C1500062
50-	200,00 \$	C1500063
51-	60,63 \$	C1500064
52-	260,53 \$	C1500065
53-	35,18 \$	C1500066
54-	50,00 \$	C1500067
55-	36,18 \$	C1500068
56-	250,22 \$	C1500069
57-	498,74 \$	C1500070
58-	720,00 \$	C1500071
		<b>Acces-D</b>
59-	1 791,02 \$	L1500005
60-	6 509,42 \$	L1500006
61-	2 764,73 \$	L1500007
	<b>16 914,24 \$</b>	<b>Sous-total</b>
	<b>130 030,91 \$</b>	<b>TOTAL :</b>

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de FÉVRIER 2015.

Nicole Mathieu, Directrice Générale

Résolution no. 23-02-15

**7.0 RÉSOLUTION, RENOUVELLEMENT DE NOTRE ENTENTE JURIDIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le Conseil Municipal renouvelle son entente « forfait juridique » consultation générale avec la Société d'Avocats Morency de Québec. L'entente est pour l'année 2015.

Le coût de l'entente est 1200,00\$ (taxes en sus);

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 24-02-15**

**8.0 RÉSOLUTION, TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES AÎNÉES, ADOPTION DE L'ENTENTE SPÉCIFIQUE POUR LES AÎNÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande d'appui moral de la Table de concertation des personnes âgées des Etchemins pour un projet d'accessibilité des services dans les Etchemins pour les personnes âgées;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet s'inscrit dans la démarche de notre politique familiale municipale pour les enjeux suivants : L'habitation, l'accessibilité des services et la sécurité.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille appuie le projet présenté par : La Coopérative de solidarité et de services à domicile des Etchemins : « Accessibilité des services dans les Etchemins pour les personnes âgées »,

**ET** appuie l'entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de Chaudière-Appalaches.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 25-02-15**

**9.0 RÉSOLUTION – DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille veut procéder par appel d'offres sur invitation pour la réfection de la toiture du garage municipal;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède par appel d'offres sur invitation à au moins deux soumissionnaires pour la réfection de la toiture du garage municipal.

**QUE** les soumissions devront être déposées dans une enveloppe scellée avec la mention : « Soumission toiture garage municipal », au plus tard le lundi, 30 mars 16h30. Elles seront ouvertes le même jour, à 16h31.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 26-02-15**

**10.0 RÉSOLUTION, SUIVI DES PROCÉDURES À LA COUR, ENTENTE SUR LA BARRIÈRE NATURELLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal adopte l'entente et le croquis, tels que préparés par Mme Annie Venables, technicienne en urbanisme pour la Municipalité dans le dossier de M. Réal Audet;

**QUE** ladite entente et le croquis respectent les volontés du conseil municipal énoncées à la réunion préparatoire.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 27-02-15**

**11.0 RÉSOLUTION, DEMANDE DE SUBVENTION, AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis projette la réalisation de différents travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2015, selon la liste suivante :

- Débroussaillage de certaines sections de rangs : 5,000\$ ;
- Creusage de fossés : 34,200\$ ;
- Ajout de gravier 0-3/4 dans certains rangs : 5,900\$ ;
- Réfection de ponceaux et changer des ponceaux : 13,700\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont prioritaires pour la sécurité des usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis possède 112.30 km de voie;

**CONSIDÉRANT QUE** le rang 2 compte de nombreuses résidences et chalets;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux travailleurs circulent à chaque jour sur les rangs 2, 3, route Edmond Blais, Rang St-Joseph et rang A et B;

**CONSIDÉRANT QUE** le rang St-Joseph, le rang 2, rang 3, la Route Edmond Blais et rang A et B, ont besoin de travaux pour en améliorer leur égouttement;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis demande à notre députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien, une contribution financière suffisante pour réaliser d'importants projets, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local pour les rang 2, rang 3, route Edmond Blais, rang St-Joseph et rang A et B.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 28-02-15**

**12.0 RÉSOLUTION, DEMANDE DE SUBVENTION, CHEMIN D'ACCÈS AUX RESSOURCES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis procède à chaque année à l'entretien du chemin d'accès aux ressources (coupe-feu);

**CONSIDÉRANT QUE** ce chemin a toujours besoin de réfection et d'amélioration. Pour 2015 des travaux de nivelage et d'ajout de gravier, ainsi que le creusage de fossés et de réfection de ponceaux sont prévus au calendrier;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis demande au Ministère des Transports, une subvention de 2500\$ pour l'entretien d'une partie de 3.92 km du chemin d'accès aux ressources (coupe-feu).

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 29-02-15**

**13.0 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 434-2015 DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**Province de Québec  
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**

**Avis de motion est par les présentes donné par Madame Thérèse Blanchet de la susdite municipalité :**

**QU'IL** sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement général de la bibliothèque municipale numéro : 434-2015 relatif aux règles et conditions qui régissent l'utilisation par les citoyens

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 30-02-15**

**14.0 NOMINATION DU RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AUPRÈS DU CRSBP**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** Monsieur Sébastien Talbot soit nommé à titre de responsable de la bibliothèque municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 31-02-15**

**15.0 RÉSOLUTION, AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** l'indice des prix à la consommation du Québec a atteint 2,0% en décembre 2014, une moyenne pour l'ensemble des secteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la hausse des prix à la consommation affecte les employés et les consommateurs en général;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le Conseil Municipal de Saint-Camille fixe l'augmentation du salaire des employés municipaux pour 2015, à 2,5%.

**QUE** toutes les conditions relatives à cette négociation soient indiquées à la convention de travail des employés municipaux.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 32-02-15**

**16.0 RÉSOLUTION, AUGMENTATION SALARIALE DES ELUS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'indice des prix à la consommation du Québec a atteint 2,0% en décembre 2014, une moyenne pour l'ensemble des secteurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** la hausse des prix à la consommation affecte les consommateurs en général;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le Conseil Municipal de Saint-Camille fixe l'augmentation du salaire des élus pour 2015, à 2,5%.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 33-02-15**



**17.0 RÉSOLUTION, FORMATION PROCESSUS D'ÉQUITÉ SALARIALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille doit refaire le processus d'équité salariale durant l'année 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** ce processus doit obligatoirement être fait par la Municipalité en 2015;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le Conseil Municipal de Saint-Camille autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à suivre la formation « Comment faire l'exercice complet de l'Équité Salariale » formation d'une demi-journée avec la compagnie Qualitemps pour février 2015. Le coût de la formation s'élève à 150\$/l'heure (taxes en sus, frais de déplacement et repas);

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 34-02-15**

**18.0 RÉSOLUTION – ALLOCATION POUR TÉLÉPHONES CELLULAIRES MAIRES ET DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le Conseil Municipal fixe l'allocation de dépense pour les cellulaires du Maire, M. Adélarde Couture, et de la Directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à 40\$/par mois (taxes en sus) pour chaque cellulaire. Le montant est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour la directrice générale.

**QUE** l'on autorise le maire à conserver le même numéro de cellulaire;

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 35-02-15**

**19.0 RÉSOLUTION, ATELIER D'AIDE SUR LA SIGNALISATION DES TRAVAUX ROUTIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'APSAM organise dans notre région un atelier gratuit d'aide sur la signalisation des travaux routiers;

**CONSIDÉRANT QUE** cet atelier est d'une durée d'une demi-journée et est essentiel pour la sécurité des travailleurs.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal autorise les employés des travaux publics, à suivre la formation gratuite d'une demi-journée organisée par l'APSAM sur la signalisation des travaux routiers;

**QUE** le conseil municipal accepte de payer tous les frais inhérents à la formation : Frais de déplacement et repas.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 36-02-15**

## **20.0 RÉSOLUTION, FÊTE NATIONALE DES QUÉBÉCOIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis présente une demande de subvention dans le cadre du programme de la Fête Nationale du Québec 2015;

**QUE** l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter une demande, pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 37-02-15**

## **21.0 RÉSOLUTION – WEBLEX, CONSEIL SANS PAPIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille souhaite implanter le conseil sans papier pour l'année 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service réduirait grandement la quantité de papier utilisé et permettrait un accès plus rapide aux données de la municipalité lors des réunions du conseil municipal;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte la proposition de la compagnie Weblex Inc. pour l'implantation du conseil sans papier.

Description :

- Le coût de la licence annuelle : 2200.40\$
- Frais de services : installation, paramétrisation et formation : 0\$
- Contrat de services : support technique et mises à jour : inclus.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 38-02-15**

## **22.0 RÉSOLUTION – BUDGET D'ACHAT DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES, CONSEIL SANS PAPIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille souhaite implanter le conseil sans papier pour l'année 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille est régie par les dispositions du code municipal du Québec, et veut procéder de gré à gré pour l'achat des équipements informatiques – conseil sans papier;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal procède de gré à gré pour l'achat des équipements informatiques – conseil sans papiers;

**QUE** le conseil municipal alloue un budget d'environ 4,800\$ (taxes en sus) pour l'achat des équipements informatiques;

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 39-02-15**

**23.0 RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

Route des Créateurs:

Mme Thérèse Blanchet indique que le Comité de la Route des Créateurs tiendra une rencontre le 16 février prochain pour décider de la survie de la Route des Créateurs.

Sécurité publique :

Le maire indique qu'il se tiendra prochainement une réunion sur le projet de regroupement des services incendie.

Aqueduc et égout :

M. Jacques Audet mentionne qu'il y a deux fuites sur la rue de la Fabrique, et qu'elles seront réparées dans les prochains jours.

Loisirs, ressource Inter-municipale

Madame Stéphanie Deblois mentionne qu'une annonce pour le poste de ressource en loisirs a été publiée à l'intérieur du journal La Voix du Sud, et au SEMO. Les candidats auront jusqu'à vendredi 6 février prochain, à 16h pour transmettre leur Curriculum Vitae.

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à quelques rencontres : rencontre dans le dossier de Réal Audet, Le conseil des maires, C.A. de la MRC des Etchemins, comité administratif de la MRC des Etchemins, réunion de travail sur la sécurité publique, conférence téléphonique pour les granules, comité de la ruralité, réunion du conseil municipal, et réunion de travail du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

## **25.0 CORRESPONDANCE**

### Lettre « Etchemins en forme »

Lecture est faite d'une lettre d'invitation d'Etchemins en forme pour une rencontre qui se tiendra le 18 février prochain à Ste-Justine relativement aux Environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Il est convenu d'un commun accord que Mme Stéphanie Deblois assiste à cette rencontre.

### Lettre de La MRC des Etchemins

Lecture est faite d'une lettre de La MRC des Etchemins relativement à l'identification à inventaire du patrimoine bâti des Etchemins.

Une liste de 301 bâtiments et sites ont été répertoriés.

### Lettre d'invitation à la Foire d'emploi des Etchemins 2015

Lecture est faite d'une lettre nous invitant à participer à la Foire d'emploi des Etchemins qui se tiendra le 13 mars prochain, de 12h à 18h, au 2<sup>e</sup> étage de la Coop Ste-Justine.

Il est mentionné que les emplois disponibles à la municipalité sont comblés localement.

## **25.- VARIA :**

### **A) SÉCURITÉ CIVILE – POINT D'INFORMATION**

Le Maire, M. Adélarde Couture mentionne qu'au cours des prochains mois, nous devons procéder à la mise à jour de nos procédures de mesures d'urgence.

### **B) ACTIVITÉ PLAISIRS D'HIVER – FERMETURE DE LA RUE FOURNIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille autorise la fermeture temporaire de la rue Fournier, le samedi le 7 février, de 11h à 16h, à partir du dépôt de matériaux secs jusqu'au rang St-Joseph pour la tenue de l'activité : « Plaisirs d'hiver – glissade ».

Si mauvais temps, l'activité sera remise au samedi 21 février prochain.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 40-02-15**

## **26.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE**

Les questions de l'assistance.

## **27.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h05.

---

Maire, Adélard Couture

---

Directrice générale, Nicole Mathieu

### **Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis Province de Québec**

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 16e jour de février 2015, à 19h30 heures à la salle municipale.

**1.0** L'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**M. Jacques Audet;  
Mme Thérèse Blanchet;  
M. Marcel Bégin;  
Mme Stéphanie Deblois.**

**Absents : M. Richard Pouliot, M. Jocelyn Pouliot;**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de **M. Adélard Couture.**

La secrétaire-trésorière & directrice générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

## **2.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Appel des présences;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Résolution, résiliation du contrat d'achat des équipements et du mobilier avec la compagnie Mobilier de bureau MBH Inc.
- 4.0 Résolution, adjudication du contrat d'achat des équipements et du mobilier avec Raysource Montel Inc.
- 5.0 Levée de l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)** que l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et présenté.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 41-02-15**

**3.0 RÉSOLUTION, RÉSILIATION DU CONTRAT D'ACHAT DES ÉQUIPEMENTS ET DU MOBILIER AVEC LA COMPAGNIE MOBILIER MBH INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité avait conclu une entente verbale avec Mobilier de Bureau MBH Inc. relativement à l'achat des équipements et du mobilier pour sa nouvelle bibliothèque municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le délai de livraison fixé au départ par Mobilier de Bureau MBH Inc. était de six (6) semaines, et par la suite de 8 semaines à cause de la période des fêtes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a placé la commande en date du 2 décembre 2014 au représentant de Mobilier de bureau MBH Inc., M. Pierre Dallaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau délai de livraison confirmé par M. Michel Venkovic, directeur général de Mobilier de Bureau MBH Inc. est le 7 ou 8 avril prochain, ce qui porte le délai de livraison à 19 semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** la réouverture de la bibliothèque municipale doit se faire le plus rapidement possible car c'est un service public et que la bibliothèque est fermée depuis le 17 décembre 2014 et que la numérotation des livres est terminée depuis fin janvier 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la Compagnie Mobilier de bureau MBH Inc. n'a pas tenu ses engagements envers la Municipalité de Saint-Camille, et n'est pas capable de livrer les équipements et le mobilier dans un délai raisonnable.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis résilie l'entente pour l'achat des équipements et du mobilier, à compter du 16 février 2015;

**QUE** la présente résolution annule la résolution numéro 239-12-14, et par le fait même résilie la commande.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 42-02-15**

**4.0 RÉSOLUTION, ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT DES ÉQUIPEMENTS ET DU MOBILIER AVEC RAYSOURCE MONTEL INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille a résilié son entente d'achat avec la Compagnie Mobilier de bureau MBH Inc. à compter du 16 février 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le 2<sup>e</sup> plus bas soumissionnaire est Raysource Inc. au montant de : Rayonnages : 15,948.82\$, et 5401.19\$ pour le mobilier (taxes incluses);

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** La Municipalité de Saint-Camille octroie le contrat d'achat des équipements et du mobilier au 2<sup>e</sup> plus bas soumissionnaire, à la Compagnie Raysource Inc. au montant de :

Rayonnages : 15,948.82\$(taxes incluses)

Mobilier : 5,401.19\$ (mobilier)

**QUE** le délai de livraison pour les équipements et le mobilier est d'un maximum de 4 semaines, à compter du 17 février 2015.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 43-02-15**

**5.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Marcel Bégin propose la levée de l'assemblée à 20h10.

---

Le Maire, Adélarde Couture

---

La directrice générale, Nicole Mathieu